

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 AVRIL 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

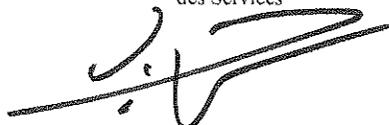
**Dénomination des sentes
du Conseil de quartier
Pontel – Schnapper –
Sous-Préfecture (N°3)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 avril 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 avril 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 avril 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 8 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} avril deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU*, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 B 01-02-05-06)

*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 B 01)

Avaient donné procuration :

Madame BÈLE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 10 B 09

OBJET : DÉNOMINATION DES SENTES DU CONSEIL DE QUARTIER « PONTEL – SCHNAPPER - SOUS-PRÉFECTURE » (N° 3)

RAPPORTEUR : Madame RICHARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil de Quartier n° 3 (Pontel-Schnapper-Sous-Préfecture) a constaté la présence de sentes non dénommées au sein de son territoire. Il a donc décidé d'effectuer des recherches en vue de leur attribuer un nom, ceci dans le cadre de ses missions d'animation et d'amélioration de la vie du quartier.

La dénomination de ces sentes permettra aux riverains de mieux identifier leur environnement. Ces noms figureront sur les différents supports municipaux pour faciliter les communications et les interventions.

Le Conseil de quartier a identifié cinq sentes référencées en annexe. Après concertation, les appellations suivantes ont été proposées :

- « l'Escalier des Gendarmes », pour la sente menant à la gendarmerie (n° 1 sur la carte),
- « le Passage des six Pignons », pour l'itinéraire bordé de six maisons dont les pignons sont orientés vers la sente (n° 2 sur la carte),
- « la Sente Buissonnière », pour celle passant au milieu d'espaces végétaux constitués de haies et de buissons (n° 3 sur la carte),
- « la Sente du Dessus des Jardins », car elle domine la partie haute de jardins privés (n° 4 sur la carte),
- « la Sente des Chenets », nom déjà utilisé usuellement par les riverains de ce passage (n° 5 sur la carte).

Ces noms allient un caractère poétique et une réalité environnementale.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les dénominations susvisées pour ces sentes.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

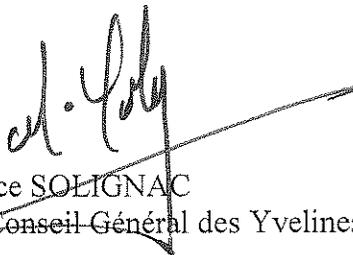
À L'UNANIMITÉ,

RETIENT les dénominations suivantes pour chacune des sentes :

- « l'Escalier des Gendarmes », pour la sente située entre la rue des Panloups et le bas de la rue de Fourqueux (n° 1 sur la carte),
- « le Passage des six Pignons », pour la sente située entre la rue du Panorama et la rue des Panloups (n° 2 sur la carte),
- « la Sente Buissonnière », pour celle située entre le haut de la rue de Fourqueux et la rue des Panloups (n° 3 sur la carte),
- « la Sente du Dessus des Jardins », chemin perpendiculaire à la sente précédente (n° 4 sur la carte),
- « la Sente des Chenets », pour la sente située entre l'allée des Vergers et la rue des Chenets (n° 5 sur la carte).

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines





MAREIL-MARLY

SOUS-PREFECTURE
 DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
20 AVR. 2010
 ATTESTATION D'APPRIÈVE

